

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 4 décembre – 9h30

Session plénière du Conseil départemental

Yvré-L'Évêque, Abbaye Royale de l'Épau



Débat d'Orientations Budgétaires 2021 : Être réaliste, mais pas alarmiste ! Toujours la part belle à l'investissement

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est une étape incontournable du cycle budgétaire de la collectivité départementale. Basé sur des prévisions économiques mondiales, nationales et locales, ce débat a pour vocation de dessiner les contours d'un futur équilibre budgétaire recettes/dépenses pour le Département.

Le Conseil départemental de la Sarthe a abordé l'année 2020 avec une situation financière restaurée, à la faveur des efforts réalisés au cours du mandat pour **maîtriser ses dépenses de fonctionnement**, tout en maintenant un **effort d'investissement soutenu** au bénéfice du territoire sarthois.

La crise sanitaire COVID-19 affecte les équilibres financiers de la collectivité, aussi bien sur le plan des **dépenses supplémentaires** engendrées de manière directe ou indirecte, que sur le plan de la **baisse des recettes liée à la dynamique économique**. Il reste encore difficile d'en mesurer toute l'ampleur à ce stade, alors même que l'épidémie est toujours en cours et que la crise sanitaire va entraîner une crise économique.

Le Conseil départemental de la Sarthe a pu « absorber » l'impact de la crise sanitaire sur l'exercice 2020 grâce aux marges de manœuvre dégagées sur le mandat, permises par à l'excellente gestion financière de la collectivité. **Maîtrise des dépenses de fonctionnement, haut niveau de dépense d'investissement, le budget départemental pour l'année 2021, comme les précédents, se vaudra sincère.** Cependant, les prévisions budgétaires pour les années à venir ne peuvent se faire sans la prise en compte de l'**impact progressif et durable de la crise économique sur les recettes fiscales de la collectivité, ainsi que sur les dépenses sociales, en particulier celles relatives au versement du RSA.**

Après une année 2020 bouleversée par la crise sanitaire du COVID-19, les orientations budgétaires du Département pour 2021 intègrent nécessairement les impacts de ce choc inédit, sans toutefois pouvoir en mesurer à ce stade toute l'étendue. Du fait que l'évolution de la pandémie conditionne l'activité économique, bien que les mesures prises par le gouvernement et les collectivités visent à en atténuer les conséquences économiques et relancer l'activité, le contexte international, européen et national sur le plan macro-économique, ainsi que son évolution dans les mois à venir, auront des effets majeurs sur les finances du Département

Les prévisions budgétaires pour l'année 2021 prennent donc en compte de nombreuses incertitudes, au premier rang desquelles le soutien réel attendu de l'Etat auprès des Départements. Cette nouvelle année est ainsi abordée de manière réaliste - en intégrant les effets estimés de la crise sur les recettes et les dépenses – sans être alarmiste, dans la continuité des actions volontaristes du Département de la Sarthe, telles que décidées pour le mandat 2015-2021.



L'équilibre budgétaire et financier du Département sera tributaire de l'engagement de l'Etat

Les projections financières des exercices 2020 et 2021 présentent un **effet ciseaux**, alors que les exercices précédents étaient marqués d'abord par une restauration de la capacité d'épargne, jusqu'en 2018, et par la suite une évolution comparable des dépenses et des recettes (2019).

La recherche de l'équilibre budgétaire pour le prochain exercice est donc rendue incertaine et complexe pour **deux séries de raisons, liées aux décisions du Gouvernement** : l'une passée, l'autre à venir.

> **D'abord, la perte de l'autonomie fiscale du Département.** En effet, le Département ne bénéficie plus du levier de l'impôt pour percevoir de nouvelles recettes, en d'autres termes, la collectivité n'augmentera plus jamais les impôts ! La réforme fiscale prévoit en effet, **la compensation par l'Etat de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties par une fraction de la TVA.** TVA, DMTO, CVAE constituent des ressources qui baissent lorsque l'activité économique baisse et lorsque les besoins sociaux, quant à eux, augmentent. **La récente réforme fiscale fragilise donc fortement le Département en particulier dans un contexte de chute brutale de l'activité.**

> Par ailleurs, **si aujourd'hui le principe d'une compensation est assuré, ce n'est pas le cas de ses modalités.** L'histoire des compensations entre l'Etat et les collectivités est suffisamment connue : **le Département est toujours exposé au risque de voir resserrées à son détriment les conditions de la compensation dans la mesure où ces dernières sont décidées unilatéralement par l'Etat.** La baisse des dotations est une réalité subie par les collectivités, qui depuis 2015, ont vu leurs moyens s'amenuiser de façon exponentielle. En l'espèce, pour l'exercice 2021, le Département sera fragilisé par cette décision prise avant la crise.

Si l'Etat ne remplit pas son contrat, le Département n'aura plus les moyens d'effectuer ses missions de solidarité territoriale.

Le **Plan national de relance** décidé par le Gouvernement vise à soutenir tous les acteurs socio-économiques face aux conséquences inédites de la crise sanitaire et sociale. **Le Département, premier investisseur public du territoire, l'un des premiers employeurs et premier contributeur à la solidarité nationale en faveur des personnes les plus fragiles, constitue un acteur essentiel du territoire.** Cependant, la déclinaison concrète des engagements de l'Etat reste encore à définir dans ses montants et dans sa mise en œuvre. **Le soutien de l'Etat en faveur de la mobilisation continue et sans précédent du Département depuis le début de la crise, doit se réaliser dans les prochains mois et permettre la préservation des capacités du Département à exercer ses missions de solidarités territoriales et humaines à plus près des besoins du territoire sarthois.**

A défaut d'un engagement de l'Etat à la hauteur des enjeux, le Département serait conduit à interroger les modalités d'équilibre de son budget !



Finances publiques et crise mondiale sans précédent

En France, la crise sanitaire a conduit à une **contraction du PIB sans précédent en temps de paix** (-18,9 % sur un an au 2ème trimestre), plus marquée que dans l'ensemble de la zone euro, en raison des mesures de confinement parmi les plus contraignantes.

Les chiffres clés – octobre 2020

PIB : - 11 % en 2020, selon l'Insee, avec perspective de rétablissement courant 2022

Taux de chômage : 9,7 % en 2020, selon l'Insee, avec un point haut projeté mi 2021 autour de 11 %

Déficit public : - 11,3 % en 2020

Dettes publiques : 119,8 % en 2020

Gains et pertes d'emplois depuis le début de la crise sanitaire en Sarthe (solde net entre mars et septembre 2020) : +562 (source le journal des entreprises nov 2020)

L'INSEE tablait sur une contraction du PIB de -9% en moyenne sur l'année 2020 avant l'arrivée de la seconde vague de l'épidémie, prévision arrondie à l'unité en raison des incertitudes inhérentes à cet exercice. La consommation des ménages, principale composante de la demande était prévue en recul de 7%, l'investissement de 10% et les exportations plus touchées de -18%.

L'arrivée de la seconde vague de l'épidémie avec la mise en œuvre de restrictions de déplacement et la fermeture de nombreux commerces vont de nouveau peser sur l'économie, sans doute de manière plus atténuée que pendant le premier confinement selon la banque postale. Au total sur l'année 2020 le déficit est désormais anticipé à -11,3% du PIB. L'inquiétude se porte également sur l'exercice 2021, où la perspective d'une timide amélioration semble désormais compromise en raison des mesures massives qui devraient être prises par les pouvoirs publics en réponse à la crise.

La situation des finances publiques nationales constitue un point d'attention dans l'élaboration des propositions budgétaires pour 2021.

En effet, malgré les efforts réalisés par les collectivités locales pour maîtriser leurs dépenses de fonctionnement, **le déficit structurel de l'Etat pèse sur la dette publique de la France, qui demeure à un niveau le plus élevé jamais connu fin 2019.** La nouvelle stabilité des dotations de l'Etat et la réforme fiscale en vigueur à partir de 2021, réduisent les marges de manœuvre financières des collectivités locales et en particulier des Départements, qui sont sollicités pour participer au soutien et à la relance des territoires, alors même que leurs dépenses sociales vont repartir à la hausse (notamment le RSA) et que leurs recettes liées à la dynamique économique vont se tarir (DMTO, CVAE...).

Dans son rapport sur l'impact de la crise Covid-19 sur les finances locales et recommandations de juillet 2020, Jean René Cazeneuve indique que *les collectivités locales et leurs groupements abordent la crise dans une position financière satisfaisante, meilleure que celle de l'Etat.* Cette situation est attribuable à deux facteurs principaux : la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la dynamique des recettes fiscales, ainsi qu'une légère progression des transferts de l'Etat.

La Cour des comptes relève dans son rapport annuel que **la situation des Départements s'avère fragile car elle est dépendante de facteurs conjoncturels**, tant en dépenses qu'en recettes – dynamiques respectivement pro-cyclique des DMTO et contra-cyclique des dépenses sociales (en augmentation quand la croissance économique ralentit). **Cette fragilité structurelle est renforcée par le poids croissant dans leurs recettes de la fiscalité liée à la conjoncture économique.** Cette tendance s'accroîtra à compter de 2021 avec la réforme de la fiscalité locale et le remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) par une fraction de TVA, même si le dispositif est assorti d'un mécanisme de garantie.

Sarthe : Haut niveau d'investissement, épargne stabilisée et désendettement maîtrisé en 2019

> Depuis 2015, en 5 ans, plus de 500 M€ d'investissement ont été réalisés par le Département de la Sarthe, y compris contrat de partenariat, conformément à la stratégie d'action départementale définie en début de mandat. Ces résultats financiers favorables sont le fruit d'une gestion financière maîtrisée pour répondre aux enjeux et besoins du territoire sarthois.

> L'épargne brute s'établit à 72,2 M€ en 2019 après 71,5 M€ en 2018 et 60,9 M€ en 2017. Le taux d'épargne brute, c'est-à-dire la proportion de recettes de fonctionnement contribuant au financement de la section d'investissement, s'établit à 13,2 % en 2019, proportion stable par rapport à 2018 sous l'effet d'une évolution similaire des dépenses et recettes de fonctionnement sur l'exercice, soit un niveau comparable à celui de la strate.

L'épargne nette, épargne brute diminuée du remboursement de la dette en capital s'établit, hors produits des cessions et provisions exceptionnelles, à 38,9 M€, en baisse par rapport à 2018 en raison d'une opération de remboursement anticipé de 8,5 M€.

> Après intégration de la dette du contrat de partenariat de 70,3 M€ avec la livraison des 4 collèges au cours de l'exercice et d'un désendettement de 22,5 M€ sur l'exercice, le stock de dette s'élève au 31 décembre 2019 à 236,8 M€, en hausse de 25,3 % par rapport à la dette à fin 2018. En conséquence, la capacité de désendettement, qui permet d'exprimer en années la capacité de la collectivité à rembourser sa dette en y affectant l'intégralité de son épargne, s'établit à 3,28 ans, après 2,64 ans en 2018. Cette évolution sur l'exercice 2019 reste toutefois très maîtrisée grâce à la stratégie de désendettement mise en œuvre sur le mandat pour permettre la consolidation des engagements en matière de dette. Ainsi, la capacité de désendettement présente en 2019 un niveau historiquement bas (à l'exception de 2018, dont le niveau préparait la consolidation des dettes) et est inférieure à la moyenne de strate (3,8 ans en 2018, dernière donnée connue).

Les impacts de la crise sanitaire sur les finances départementales

La crise sanitaire a pour conséquence de nombreux impacts sur les finances départementales, en dépenses comme en recettes.

- S'agissant du budget de fonctionnement, on constate une perte de recettes fiscales, une hausse des dépenses d'allocation RSA ainsi qu'une augmentation des dépenses de fonctionnement notamment pour la mise en place des différentes mesures barrière au sein de la collectivité

- S'agissant du budget d'investissement, les modifications concernent surtout le décalage des opérations initialement programmées en 2020 et la mise en œuvre du plan de relance en soutien aux territoires.

Le saviez-vous ?

Compte tenu des effets de la crise sur les dépenses de fonctionnement, le Pacte financier limitant l'augmentation des dépenses de fonctionnement à +1,2 % par an sur les exercices 2018-2020 a été suspendu, tout comme les perspectives de prolongement du dispositif pour les exercices 2021 et suivants. Aussi, si la maîtrise des dépenses de fonctionnement reste un enjeu financier, le dépassement du taux d'évolution plafond +1,2 % ne sera pas sanctionné sur les exercices 2020 et 2021.



➤ Imprévisible mais nécessaire hausse des dépenses

En 2020, le Département a mis en place des **plans de soutien (20M€) et de relance (18M€)** pour répondre à la crise sanitaire et à la crise économique. Ces décisions ont été votées par l'assemblée départementale à l'occasion de la 1^{ère} décision modificative et du budget supplémentaire. Elles ont induit des dépenses exceptionnelles avec en particulier **la mise en place d'un fonds de soutien d'urgence (1,2M€) et d'un plan de relance (sur 12M€ sur 3 ans)**, ainsi que les dispositions sanitaires nécessaires pour contribuer à freiner l'épidémie (achats d'équipements de protection individuelle ; de l'ordre de **1,4M€ pour l'exercice 2020**, après financement de l'Etat et participation des communes).

Les mesures de soutien ont conduit à **maintenir des dépenses sans contrepartie** : ainsi, ont été maintenues les **subventions de fonctionnement au profit des associations malgré l'annulation d'évènements ou encore les dotations aux ESSMS en compensation de la perte d'activité**.

Certaines dépenses ont été soit anticipées, avec par exemple la mise en place d'un **dispositif étendu d'avances sur marchés, mobilisé notamment sur les marchés d'électricité (pour 1,5 M€)**, soit différées dans le temps, comme par exemple **certain programmes d'entretien (routes, collèges) ou opérations d'investissement**.

➤ Une perte de recettes fiscales dynamiques

S'agissant des rentrées fiscales, l'impact de la crise économique sera mesuré essentiellement au **cours de l'exercice 2021**, en raison soit d'un impact différé par une perception des recettes décalée dans le temps par rapport au fait générateur (CVAE, Taxe d'aménagement) ou soit de **conséquences durables de la crise économique (CVAE, DMTO)**. Sur l'exercice 2020, les **droits de mutation compte tenu des encaissements déjà observés s'élèverait à 60 M€, après 61,3 M€ en 2019**.



Les orientations budgétaires pour 2021

➤ Un budget investissement de 105M€ pour 2021

Par le biais notamment du décalage en 2021 d'opérations prévues 2020, mais aussi grâce à la mise en œuvre du plan de relance départemental de 12 M€, le Conseil départemental prévoit d'investir encore et toujours au service des Sarthois. Routes, collèges, aménagement des territoires, sans oublier les équipements touristiques et culturelles, les prévisions budgétaires pour 2021 font la part belle à l'investissement.

Au programme des investissements pour 2021:

La poursuite des opérations routières structurantes avec en particulier la création des passages sous gabarit réduit du **carrefour giratoire de l'Océane** (l'année 2021 portera financièrement l'essentiel des travaux), la poursuite des travaux du **barreau** de La Chapelle-Saint-Rémy-Connerré-Beillé et la **réalisation du créneau de Montaillé** et du giratoire afférent ainsi que le démarrage du **créneau d'Ecorpain**

Le démarrage de plusieurs opérations dans les collèges initialement prévues en 2020 et reprogrammé sur 2021 - avec la reconstruction de la demi-pension JF Kennedy à Allonnes, restructuration des collèges Bérengère de Navarre au Mans et Pierre-Belon à Cérans-Foulletourte, travaux de performance énergétique du collège Georges Desnos à La Ferté-Bernard - et le maintien d'un niveau soutenu de travaux d'amélioration dans les collèges (mise en accessibilité, sécurisation, travaux)

La finalisation du déploiement du plan numérique collèges début 2021 en janvier et le renouvellement des équipements « socle » et « innovation » au sein des premiers collèges dotés ainsi que les investissements nécessaires à généralisation du télétravail.

La poursuite de l'aménagement du quartier Chanzy, la construction d'un bâtiment de stockage à Jacquard, des acquisitions nouvelles de locaux sur le site de Bollée, la poursuite des travaux de restructuration lourde du Centre d'exploitation Météo-Arnage, ou encore les opérations sur les sites de la solidarité

Le renforcement de l'intervention du Département en soutien aux territoires, avec la mise en œuvre des contrats de relance avec les communes et EPCI

De nouveaux investissements dans le domaine de l'attractivité du territoire avec notamment la mise en œuvre des voies vertes et de la signalétique touristique et le soutien aux établissements d'enseignement artistiques.

➤ **De nombreux projets d'envergure pour 2021**

Commission Solidarité – Autonomie – Démographie médicale :

La loi 3D « Décentralisation, Différenciation et Déconcentration » devrait permettre aux Départements de prendre de nouvelles compétences ou d'expérimenter de nouveaux dispositifs au titre du droit à la différenciation, pour mieux prendre en compte les réalités locales, et ainsi conforter son positionnement de chef de file des solidarités humaines et territoriales. **La prise de compétence sur les EHPADs et autres établissements du Handicap mérite ainsi d'être étudiée.** La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, la loi Grand Age autonomie, la réforme de la tarification des services d'aide à domicile annoncées toutes deux en 2021 vont impacter fortement l'action et les dépenses du département.



Commission Insertion et Logement :

La mise en place de la nouvelle politique d'insertion socio-professionnelle à l'attention des bénéficiaires du RSA, qui représentent environ 13 000 foyers allocataires, soit 27 000 personnes en Sarthe.

La poursuite du programme d'actions du Plan quinquennal « Logement d'abord »

Commission Développement numérique et Réseaux électriques :

La mise en place d'une stratégie départementales des usages numériques, à travers une démarche concertée et tournée vers la co-construction qui a pour objectif de soutenir et de développer les

usages numériques territoriaux et de capitaliser sur le déploiement des infrastructures numériques.

La poursuite de **la transition énergétique du Département**

Commission Réussite éducative et Citoyenneté :

L'appui au fonctionnement des collèges par le biais de la dotation de fonctionnement

Les actions de sensibilisation à l'alimentation et au développement durable notamment par le biais de la promotion des circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire

L'accompagnement des collégiens dans leurs études

Les actions culturelles et citoyennes en faveur des collégiens

Commission Infrastructures routières :

L'intégration de l'objectif de développement durable et de biodiversité dans les missions de fauchage des accotements, de débroussaillage, d'entretien des arbres longeant les routes...etc

Le maintien des aides départementales à la voirie communale (ADVC) et du Fonds Départemental à l'Aménagement Urbain ;

Le renforcement des aides exceptionnelles notamment avec la prise en charge de la réalisation d'un tapis d'enrobés au lieu d'un enduit superficiel sur les routes départementales en agglomération (lorsque la couche de roulement est arrivée à renouvellement)

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable :



La préservation de la biodiversité et des paysages avec une action en faveur des espaces naturels sensibles et la reconstruction du bocage.

La promotion des comportements écoresponsables en sensibilisant les sarthois et notamment les enfants sur les enjeux de la biodiversité et des pratiques écoresponsables.

Un nouveau dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises et de développement économique

De nouvelles modalités d'accompagnement des collectivités sur la transition énergétique, protection des données personnelles, mécénat, aide à la réalisation de voies vertes seront proposées par l'Atesart.

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur :

Le renouvellement du schéma de la **lecture publique**

L'animation du territoire par le biais des actions organisées avec **le label « Terre de Jeux 2024 »**

Un accompagnement et des partenariats renforcés pour **l'Enseignement Supérieur**

De nouveaux projets **d'animations touristiques et patrimoniales** : exposition magistrale à l'Abbaye Royale de l'Epau signalétique touristique, musées ruraux... etc